

BIO CENTRE MAG

Le magazine des acteurs de la filière biologique de la région Centre-Val de Loire

N° 15
juin 2016

ACTUALITÉS
Conversion en bio
en région Centre-Val de Loire

FOCUS
Ovin viande bio :
maîtriser les charges
et la conduite
pour dégager un revenu

ASSOCIATION DE LA
FILIÈRE BIOLOGIQUE
EN RÉGION CENTRE
VAL DE LOIRE

On ne peut que se réjouir de la situation.

Entre 2014 et 2015, le marché du bio français a connu 14,7 % de croissance. Et la production n'est pas en reste avec 23 % de surfaces agricoles en plus soit un total de 1,375 millions d'hectares.

Les premiers mois de 2016 ne démentent pas la tendance. Et le Président de la République annonce qu'il souhaite faire de la France le premier pays producteur bio d'Europe.

Pourtant, l'enveloppe des aides aux producteurs est insuffisante cette année. Et l'état annonce pour 2017 une baisse de plus de 80 % de ses crédits d'animation bio. Exactement à l'inverse des besoins.

La Région affichera-t-elle l'ambition bio que mérite notre région Centre-Val de Loire ? Bio Centre et les GAB ont participé aux états généraux de l'agriculture organisés par les services de la Région. Nos propositions sont résumées dans ce magazine. Poursuivre l'accompagnement des conversions et améliorer les performances des exploitations, favoriser un approvisionnement de proximité bio en sont les grandes lignes.

Dans une période qui montre encore une fois la fragilité de l'organisation de l'agriculture, les filières bio apparaissent bien plus résilientes. La démarche de structuration des filières lorsqu'elle réunit autour de

la table tous les acteurs, des agriculteurs jusqu'aux distributeurs, permet une maîtrise de la production en rapport avec la consommation et ainsi de rémunérer tous les acteurs de manière équitable. La réussite de ces expériences ne peut qu'inciter les nouveaux arrivants et les autres filières à poursuivre dans cette voie.

Mais si nous voulons absorber sans trop de casse la production supplémentaire qui sera mise en marché à partir de l'an prochain, il est indispensable que les nouveaux producteurs bio se rapprochent des filières sans attendre la fin de leur conversion. Elles ont d'ailleurs souvent mis en place des dispositifs de contractualisation et de sécurisation qui y incitent.

La nouvelle orientation de notre magazine qui souhaite apporter plus d'information de fond aux membres de notre réseau, se traduit dans ce numéro par le focus sur la production de viande ovine bio. Ces résultats sont issus d'un projet Casdar mené par l'ITab auquel a participé Bio Centre depuis 2014. Il montre bien la nécessité de pour-



suivre le travail pour accompagner le développement de la bio, tant sur le plan économique que sur le plan technique.

Et l'innovation, celle de tous les jours sur le terrain comme celle issue des centres spécialisés, est un levier qui permet aux exploitations agricoles et à l'industrie agro-alimentaire bio d'être plus performantes. La rencontre organisée par Bio Centre en marge de son conseil d'administration en février montre que cette innovation peut être aidée et accompagnée.

Jean-François Vincent
Président de Bio Centre

Sommaire

ACTUALITÉS 3-4

Conversion en bio en région Centre Val-de-Loire 3-4

FOCUS 5-9

Ovin viande bio 5-9

INITIATIVES EN RÉGION 10

Brasserie du Vauret, de nouvelles bières artisanales bio dans l'Orléanais 10

L'association d'Agroforesterie de la région Centre-Val de Loire 10

ACTIONS BIO CENTRE 11-16

Les états généraux de l'agriculture en région Centre-Val de Loire 11

L'innovation au cœur du projet politique 15

Journée porcine à thématique sanitaire 16

AGENDA 16

Bio Centre Mag

est une édition de Bio Centre
Cité de l'Agriculture - 13, avenue des Droits de l'Homme 45921 Orléans Cedex 9
Directeur de publication : Jean-François Vincent
Rédacteur en chef : Jacques Sappei
Graphisme et mise en page :
www.bros-communication.com

Crédit photos : Crédit photos : Droits réservés ;
photothèque Bio Centre : D. Gentilhomme - Ph.
Montigny (Filimages) - Cyril Bourassin
ISSN : 2103-3056
Impression : Prévost Offset - Imprimé sur
du papier issu de forêts gérées durablement



Réalisé avec le soutien financier de l'État et du Conseil régional du Centre-Val de Loire



Conversion en bio en région Centre-Val de Loire

La dynamique est forte, mais l'enveloppe dédiée ne suffit pas.

Face à la forte dynamique de conversion observée en 2015 et comme l'affirme le GRAB (Groupement Régional des Producteurs Bio de la région Centre-Val de Loire) de Bio Centre depuis 2014, l'enveloppe (État-Europe) dédiée à l'accompagnement des conversions et du maintien dans notre région sur la durée de la programmation FEADER 2014-2020 s'avère inadaptée. Pour rappel, seule l'ouverture de la mesure conversion est obligatoire dans toutes les régions de France aux conditions

fixées par l'État. Ainsi, en cas de surfaces en conversion plus importantes que prévu et faute d'évolution du budget régional, l'aide au maintien aurait pu devenir la première variable d'ajustement. Or, l'aide au maintien, élément de sécurisation du revenu des agriculteurs biologiques est indispensable pour pérenniser nombre de fermes certifiées, le risque étant réel que la forte dynamique de conversion que nous observons depuis peu dans notre région se fasse au détriment d'exploitations

conduites en bio parfois depuis plusieurs décennies. Le président de Région François Bonneau, sensible aux arguments du GRAB de Bio Centre, s'est engagé à ce que l'aide au maintien soit effectivement ouverte dans notre région et accessible à tous quelque soit la localisation de l'exploitation. Compte tenu de ce contexte budgétaire tendu, elle sera toutefois réservée aux exploitations dont 98 % au moins de la surface est en bio (surfaces en conversion comprises).

Concrètement, d'après l'État, 13 368 nouveaux hectares ont été engagés en 2015 dans notre région (cf. tableau 1). Ces 13 368 ha s'ajoutent au 3 000 ha déjà déclarés en 2014. Finalement, sur ces deux années, nous atteignons dans notre région un total de 16 400 ha supplémentaires dès 2015 alors que l'objectif initial validé par Bruxelles était de 17 000 ha supplémentaires à l'horizon 2020.

Tableau 1 : demandes d'aides à la conversion en 2015 (source DRAAF)

Dpt	18	28	36	37	41	45	Total
Nombre de demandes (nombre d'exploitations)	77	27	73	134	48	34	393
Nouvelles surfaces (ha)	4 949	624	3 126	2 746	1 277	646	13 368

Tableau 2 : montants des aides par ha établis au niveau national

Catégories de couvert	Conversion 2015-2020 (€/h.an)	Maintien 2015-2020 (€/h.an)
Prairies associées à un atelier élevage	130	90
Cultures annuelles	300	160
Viticulture	350	150
Légumes de plein champ	450	250
Maraîchage et arboriculture	900	600
Plafond par ferme et par an	25 000	10 000

En clair, pour 2015

Les conversions 2015 seront toutes accompagnées jusqu'en 2019.

Les plafonds par exploitations sont rabaisés à 25 000 € pour l'aide à la conversion et à 10 000 € pour l'aide au maintien. Le 17 mars dernier, en commission régionale, il était d'ailleurs convenu d'abaisser également les plafonds de toutes les mesures régionales afin qu'aucune ne soit mieux rémunérée que les mesures bio qui restent, et de loin, les plus ambitieuses.

Pour 2016

Alors que depuis le mois de janvier nous annonçons que les aides 2016 seront quasi inexistantes, nos GAB continuent d'être sollicités par de très nombreux porteurs de projet (pour un total de près de 10 000 ha supplémentaires) terriblement déçus par le manque de moyens. Nous le savons désormais – malgré les demandes réitérées du

Conseil régional afin que l'État intervienne sur ces propres deniers pour accompagner la dynamique régionale – il restera très peu de budget pour accompagner les conversions 2016. Dans ce contexte extrêmement tendu, nous encourageons les porteurs de projets qui le peuvent à patienter jusqu'en 2017 mais souhaitons qu'un certain nombre de dossiers soient prioritaires et puissent néanmoins être accompagnés en 2016 :

- Les projets d'installation 100 % bio
- Les dossiers faisant l'objet d'un plan de redressement accepté et validé avec conversion bio
- Les dossiers ayant fait l'objet d'une notification Agence Bio en amont du 1^{er} janvier 2016
- Les fermes ayant initié un changement de pratiques ou un investissement spécifique bio antérieur au 1^{er} janvier 2016.

Selon les suivis réalisés par les GAB et le GRAB de Bio Centre, ces projets représentent près de 3 000 ha en 2016.

Pour la suite, la maquette budgétaire FEADER de la région Centre-Val de Loire sera renégociée courant 2017. Le GRAB souhaite à cette occasion un redéploiement de moyens sur les mesures bio à la hauteur des ambitions européennes, nationales et régionales.

Dans un objectif de construction de filières cohérentes, un léger report de l'augmentation des surfaces (et donc des volumes) n'est peut-être pas si incohérent et laissera un peu de temps aux marchés pour absorber les conversions de 2015.

Jean-Christophe Grandin



Ovin viande bio

Maîtriser les charges et la conduite pour dégager un revenu

Début des années 2010, plusieurs constats sur la filière ovine bio sont partagés par des personnalités de différents horizons : « la production ne décolle pas », « il y a un grand turn-over des éleveurs avec des dé-certifications », « il n'y a aucune référence technique et économique », « certains groupements ne jouent pas le jeu de la filière bio ». Face à ces constats, des éleveurs ovins, divers spécialistes de l'Itab et d'autres organisations ont souhaité réaliser une étude sur cette filière. Ils ont proposé un programme de recherche Casdar, approuvé par le Ministère de l'Agriculture en 2012. Ce programme d'étude se termine le 30 juin 2016, illustré par une journée de restitution le 23 juin à Paris. Nous présentons dans cet article quelques données de marché et les résultats de deux études réalisées dans le cadre de ce programme Casdar.

Quelques données sur le marché ovin bio

Un observatoire de la production d'agneaux bio, piloté par Jean-François Deglorie (commission bio d'Interbev) a eu pour objectif de recenser les sorties d'agneaux, d'apporter une meilleure lisibilité de leur disponibilité et d'améliorer la complémentarité des différentes zones productrices pour couvrir la demande française.

Il apparaît qu'une des faiblesses de la filière est l'offre déséquilibrée entre le 1^{er} et le 2^e

semestre ; Pâques est une période de forte demande en agneaux, alors que la majorité des sorties ont lieu l'été et l'automne.

Des rencontres entre opérateurs économiques ont permis d'améliorer leurs connaissances respectives et d'échanger sur la filière. Ils n'ont toutefois pas abouti à l'amélioration de l'offre tout au long de l'année.

Une enquête auprès des opérateurs économiques a permis d'évaluer les prix

moyens des agneaux sur plusieurs années (tableau 1).

Bien que ces prix soient un peu plus élevés que ceux du conventionnel, ils ne suffisent pas à couvrir le coût de production (voir paragraphe suivant). Ce sujet a fait l'objet de discussions entre les acteurs de la filière. Plusieurs organisations de producteurs ont entendu les propositions faites, ce qui laisse espérer des augmentations de prix à venir.

Année	Prix moyen annuel des agneaux payés aux éleveurs (€ / kg de carcasse)	Ecart avec les prix en conventionnel
2013	6,67	+ 7 %
2014	6,74	+ 10 %
2015	7,00	+ 12 %

Tableau 1 (Source : Casdar AgneauxBio)

Résultats du suivi des fermes bio

49 fermes ont été suivies du point de vue de leurs résultats technico-économiques pendant 2 années consécutives (2012 et 2013). Vincent Bellet de l'Institut de l'Élevage a assuré la coordination et l'analyse de ces suivis. Les fermes étaient réparties sur 8 régions françaises : Pays de la Loire, Auvergne, Centre-Val de Loire, Limousin, Midi-Pyrénées, Pays Basque, Lorraine, Paca. Le suivi a été réalisé par des techniciens de Chambre d'agriculture ou de Grab.

Les résultats ont été enregistrés dans l'outil

Diapason de l'Institut de l'Élevage, permettant de calculer le coût de production et de le rapporter au kg d'agneau.

Caractéristiques des élevages suivis

Les élevages suivis étaient principalement des élevages ovins spécialisés (37,5 %), mais avec une grande diversité de système de production : production ovin-bovin viande (12,5 %), ovin-grandes cultures (20 %), ovin-granivores (22,5 %), ovin viande-ovin lait (2 %),

ovin-tourisme (1 %). La taille moyenne des élevages était d'environ 300 brebis, dans une variation de 100 à 1 700 brebis. On retrouve les systèmes de reproduction caractéristiques des différentes zones de l'élevage ovin : une mise-bas d'automne dans le Sud-Est avec des races rustiques, une mise-bas l'hiver dans l'Ouest, une mise-bas fin d'hiver-début printemps en Lorraine et nord du Massif central avec les races bouchères. Les systèmes à 2 périodes de mise-bas sont présents dans toutes les régions.



Les résultats techniques

La productivité numérique moyenne constatée est de 1. (Productivité numérique = nombre d'agneaux produits / nombre de brebis mises à la reproduction). En conventionnel elle est de 1,15.

La mortalité moyenne des agneaux est de 18 %, comparable à celle observée en conventionnel. Compte tenu de la plus faible taille des cheptels en bio, on pourrait s'attendre à une plus faible mortalité, ce qui n'est pas le cas. On peut ainsi considérer comme un peu plus élevée la mortalité dans les élevages bio, notamment assez im-

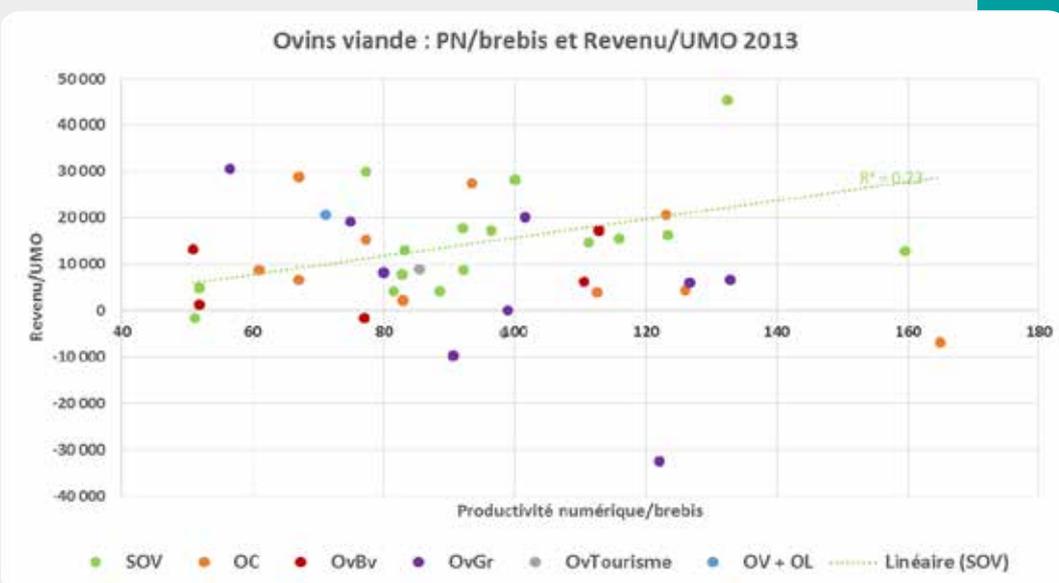
portante après les premières 48 h, à cause du parasitisme.

Les concentrés sont moins utilisés par les éleveurs : en moyenne 7,2 kg de concentré par kg de carcasse produit, contre 8,2 kg/kg de carcasse en conventionnel. Nous avons pu remarquer que les élevages ayant une productivité numérique supérieure à 1, ont également les niveaux de consommation de concentré les plus bas (5 kg/kg de carcasse).

(voir également le chapitre suivant à propos de la productivité numérique et la consommation de concentré)

Résultats économiques

Les revenus agricoles observés (cf. graphique 1), tous systèmes confondus, vont de - 30 000 € à + 45 000 € par an et par unité de main d'œuvre (UMO), avec une moyenne autour de 12 000 €/UMO et une forte variabilité entre élevages et d'une année à l'autre. En conventionnel le revenu moyen est de 29 100 € (source réseau Ino-sys). A noter que la productivité numérique n'apparaît pas comme un facteur prépondérant en faveur du revenu agricole. (Coefficient de corrélation très faible, $R^2 = 0,23$)



Graphique 1 Source : Casdar AgneauxBio

Cout de production et prix de revient

La méthodologie établie par l'Institut de l'Élevage a été retenue pour le calcul du cout de production.

L'ensemble des charges est répertorié (charges opérationnelles, charges de structure) auxquelles on ajoute les charges supplétives (le travail de l'agriculteur est rémunéré à 1,5 SMIC brut). Un fermage est affecté au foncier en propriété et le capital propre est rémunéré.

Dans le graphique 2 ci-dessous les charges et les produits sont ramenés au kg de carcasse d'agneau.

La moyenne du cout de production des élevages bio est de 18 € /kg de carcasse d'agneau pour les élevages herbagers, et

de 34 € /kg pour les élevages pastoraux (agneaux de bergerie). En conventionnel, le cout de production des herbagers est de 13 € en moyenne, et de 22 € /kg pour les pastoraux. Soit un surcout pour les élevages bio respectivement de 5 € et de 12 € /kg de carcasse.

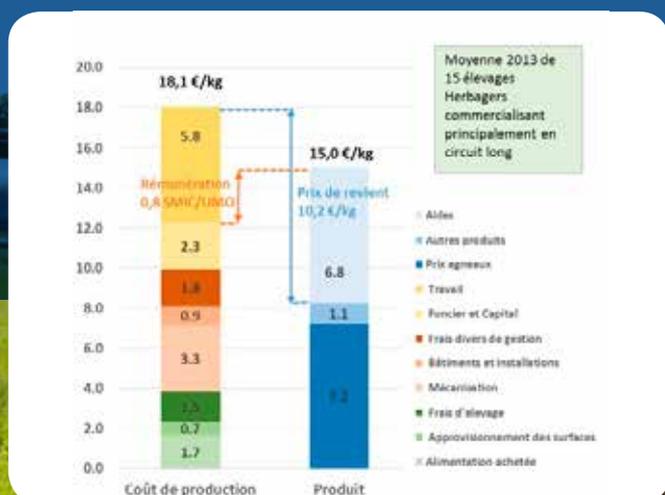
Cette différence de cout est essentiellement due aux charges de structure qui sont rapportées à une production (évaluée en kg de carcasse) plus faible en bio. En conventionnel la taille moyenne des élevages est de 620 brebis (source réseau Inosys), soit 12 000 kg de carcasse d'agneaux. En moyenne, les élevages bio ont une taille de 300 brebis et produisent 5 400 kg de carcasse d'agneaux.

Par ailleurs, les 2 facteurs impactant le plus le cout de production, en bio comme en conventionnel, sont le cout du travail et les frais de mécanisation.

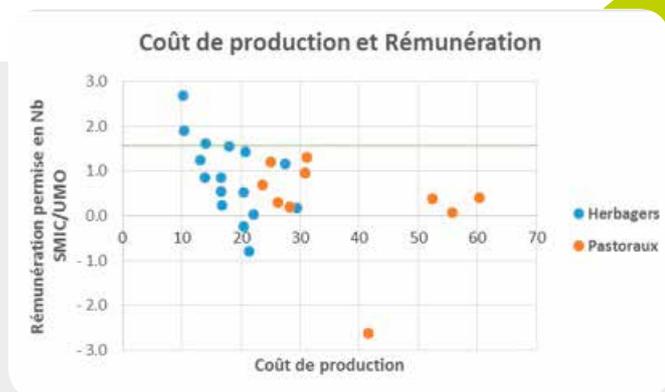
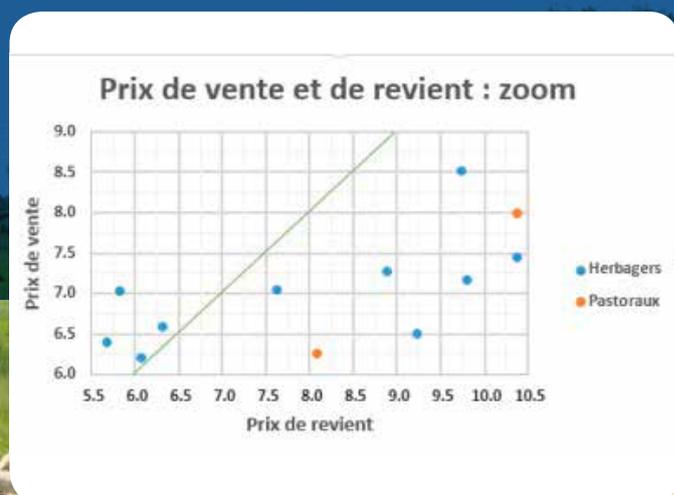
A partir du cout de production, il est possible de calculer le prix de revient
 Prix de revient = cout de production - aides - coproduits (réformes, laine...).

Dans le graphique 3 ci-dessous, le trait vert matérialise la limite où le prix de revient est équivalent au prix de vente. Seuls 4 élevages ont un prix de vente des agneaux supérieur au prix de revient. 66 % des élevages ont donc un prix de vente inférieur au prix de revient.

Graphique 2 : Cout de production moyen des élevages bio herbagers et produit en filière longue (Source : Casdar AgneauxBio)



Graphique 3 : (Source Casdar AgneauxBio)



Graphique 4 : (Source Casdar AgneauxBio)

Rémunération des éleveurs

On observe dans le graphique 4 une rémunération des éleveurs qui s'élève en moyenne à 0,8 SMIC / UMO (au lieu des 1,5 pris comme hypothèse dans le calcul des coûts ci-dessus).



Comparaison des résultats économiques bio et conventionnels

L'Inra de Theix réalise un suivi technico-économique d'un réseau de fermes ovines conventionnelles et bio. Ces dernières ont fait partie du réseau de fermes du projet Casdar AgneauxBio.

Revenu par UTH et productivité numérique

Il existe un lien très fort entre le revenu par UTH et la marge brute par brebis (tableau 2). Pour les analyses suivantes, la marge brute est utilisée et donne une bonne indication du revenu.

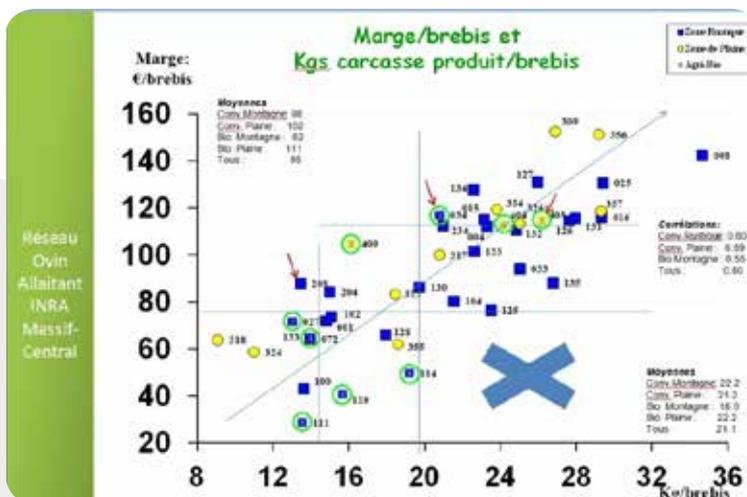
Tout élevage confondu, on peut observer une augmentation de la marge brute

Tableau 2 (source Inra - Casdar AgneauxBio).

Marge brute	Revenu par UTH
60 €	9 000 €
100 €	22 000 €
140 €	32 000 €

par brebis avec l'augmentation des kg de carcasse d'agneau produit par brebis (cf. graphique 5). Ainsi avec 12 kg de carcasse produits par brebis, on obtient en moyenne

une marge de 45 €, alors qu'avec 28 kg de carcasse produits (soit 1,55 de productivité numérique) la marge moyenne grimpe à 130 € / brebis.



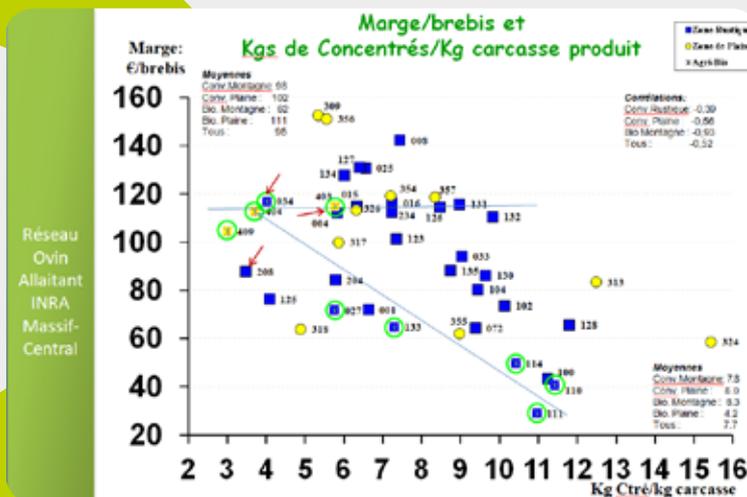
Graphique 5 Source : Casdar AgneauxBio

Toutefois, on peut noter une particularité des élevages bio : il apparaît qu'à partir d'un seuil d'environ 20 kg de carcasse produits par brebis, la marge brute n'augmente plus et reste au niveau de 110 € / brebis. (20 kg de carcasse d'agneau produits par brebis correspondent à une productivité numérique de 1,1). Ce n'est pas le cas pour les élevages conventionnels.

D'après ces résultats, rechercher une productivité numérique élevée en élevage ovin viande bio n'est peut-être pas un critère à privilégier.

Revenu et consommation de concentré

Le graphique 6 montre un lien assez fort entre la consommation de concentré et la marge brute par brebis : plus la quantité de concentré / kg de carcasse produit augmente, plus la marge brute par brebis est faible.



Graphique 6 Source : Casdar AgneauxBio

On passe d'une marge brute de 100 € en moyenne avec 4 kg de concentré / kg de carcasse à une marge moyenne de 40 € avec 11,5 kg de concentré / kg de carcasse.

On observe ici aussi une particularité des élevages bio : les marges brutes les plus élevées des élevages bio se situent à 110€/brebis avec une consommation moyenne de concentré de 4,5 kg / kg de carcasse. Les élevages conventionnels ayant la même marge ont une moyenne de consommation de concentré de 7 kg. Ainsi, les éleveurs conventionnels peuvent utiliser davantage de concentré sans pénaliser leur marge brute.

A l'opposé, les marges brutes les plus basses sont le fait d'élevages en bio. La caractéristique de ces élevages est qu'ils sont consommateurs de concentré : en moyenne

11 kg de concentré / kg de carcasse produits pour une marge de 40 € en moyenne. Les élevages conventionnels ayant le même niveau de consommation de concentré ont une marge brute quasi double, en moyenne 80 € / brebis.

Dans les deux cas, la différence est due aux prix plus élevés des concentrés bio.

On peut noter également que les marges les plus élevées sont le fait d'élevages conventionnels qui cumulent un bon niveau de productivité et une maîtrise de la consommation de concentré.

A l'inverse, les marges brutes les plus basses sont des élevages bio qui cumulent une faible productivité numérique et une forte consommation de concentré.

Conclusion

On constate dans cette étude qu'il est possible de dégager un revenu autour de 25 000 € / UTH en élevage ovin viande. Mais cela nécessite un cheptel ayant un minimum de productivité numérique (1 à 1,1) et surtout une autonomie alimentaire basée sur la valorisation des fourrages et peu consommatrice de concentré (80 kg de concentré / brebis). Cette dernière a un fort impact sur le niveau du résultat économique.

Utiliser au mieux l'herbe et les fourrages et maîtriser la consommation de concentrés sont les challenges des éleveurs ovins biologiques.

Jean-Marie Mazenc



Brasserie du Vauret de nouvelles bières artisanales bio dans l'Orléanais !

Située à Mardié, près d'Orléans, la Brasserie du Vauret (du nom de la rue) créée par Cyril Bourassin est une brasserie artisanale certifiée bio dont les premières bières ont pu être dégustées lors de l'inauguration, les 16 et 17 avril derniers.

Rien ne prédestinait Cyril Bourassin à devenir brasseur. Après une formation de chimiste à l'IUT d'Orléans et une activité salariée dans l'industrie pharmaceutique, Cyril Bourassin a envie de se reconverter. Sa rencontre avec un brasseur du Jura en 2014 va être déterminante. Il se rend compte alors qu'il est possible de développer sa propre activité à taille humaine. S'enchaînent alors bilan de compétence, formation à la créa-

tion d'entreprise, élaboration d'un business plan, brassage dans sa cuisine et échanges avec d'autres brasseurs, stage dans une brasserie artisanale...

Face à la qualité de ses recettes appréciées par ses pairs, Cyril Bourassin s'engage alors dans des travaux d'aménagement d'une dépendance à son domicile, fin 2015. Puis il achète le matériel nécessaire à la fabrication et identifie ses fournisseurs de malt et de houblon bio. « Mon souhait est de travailler le plus possible avec des acteurs locaux. L'orge bio utilisée pour le malt provient à 80 % de la région Centre-Val de Loire. Le houblon bio vient d'Angleterre, les houblons français bio étant indisponibles

début 2016. Mais peut-être que cette production pourrait être développée ici » s'interroge-t-il.

Pour l'instant, trois bières : une blonde, une ambrée, sous le nom de « L'AVALLÉE DE LA LOIRE » et une ambrée corsée « L'HIPPIE ALE », pour les plus initiés, sont à découvrir le mercredi après midi sur le marché d'Orléans et le samedi matin au Fournil de Vennecy. D'autres débouchés restent à explorer comme les magasins spécialisés et les AMAP...

Edith Lemercier

Pour en savoir plus : www.brasserieeduvauret.fr



photo Cyril Bourassin

L'Association d'Agroforesterie de la région Centre-Val de Loire

Cette association a été créée en mai 2014. Elle a pour objectifs de :

- Promouvoir, sensibiliser, former et assurer un appui technique aux porteurs de projet.
- Coordonner le développement de l'agroforesterie.
- Assurer une veille réglementaire
- Être l'interlocuteur auprès des services publics.
- Favoriser le partage d'expérience entre les adhérents et le transfert de connaissance entre la recherche et les pratiques agricoles.

L'agroforesterie consiste à associer les arbres aux cultures et aux élevages agricoles de manière diverses (alignements inter-parcellaires, haies, arbres isolés, bordures de cours d'eau...).

Bio Centre soutient cette association, en est membre depuis cette année et héberge son siège social.

Pour contacter l'association : 06 35 54 24 99 ou agroforesterie.centre@gmail.com



Les états généraux de l'agriculture en région Centre-Val de Loire

La Région a organisé des états généraux de l'économie, avec à Bourges le 10 mai ceux de l'agriculture. Nous étions une dizaine de notre réseau à travailler dans les ateliers pour porter notre idée de ce que doit être le développement de l'agriculture en région Centre-Val de Loire pour les années à venir. Des échanges préalables à cette réunion avaient permis de définir les principales idées à porter. Nous avons rédigé un document que nous avons remis à la Région. En voici la teneur.

Transition agro-écologique : comment relever le défi ?

La transition agro-écologique de l'agriculture de notre région est un objectif nécessaire et ambitieux d'autant que le Centre-Val de Loire caracole en tête des données nationales pour l'utilisation des produits phytosanitaires sur un grand nombre de cultures (Le Berry Républicain du 11 mai 2016).

Parmi les leviers à privilégier figure bien sûr l'agriculture biologique qui continue de creuser son sillon avec une consommation française de produits bio en progression (+ 10 % en 2015 : Agence Bio) et une dynamique de conversion sans précédent enregistrée en France (+ 17 % en 2015 : Agence Bio) et dans notre région (+ 16 400 ha en 2014/15 : DRAAF Centre). Fin 2015, le cap symbolique des 1 000 fermes bio en région Centre Val-de Loire était franchi ! Notons qu'au niveau national, l'agriculture biologique représente 5 % de la SAU et 10 % des emplois agricoles (exploitants + salariés) et en Centre-Val de Loire, avec 2,4 % de la SAU, l'AB mobilise 7,4 % de l'emploi agricole soit 3 fois plus que l'agriculture en général.

Dans notre région, le changement d'échelle de l'AB, une des clés du projet agro-écologique pour la France, (Ministère de l'agriculture) est donc en marche malgré un

retard persistant par rapport à la situation nationale (2,4 % de la SAU en Centre-Val de Loire contre 5 % en France). Nous devons accompagner le développement de l'AB en proposant les conditions optimales d'un développement harmonieux, nécessairement contrôlé et cohérent vis-à-vis des capacités de nos filières à absorber une progression importante de volumes. C'est en associant tous les acteurs que nous y parviendrons, depuis les producteurs et opérateurs économiques jusqu'aux consommateurs.

Ainsi, Bio Centre identifie six axes stratégiques pour relever le défi d'une transition agro-écologique réussie, pourvoyeuse de richesse et d'emplois non délocalisables dans nos territoires.

Faire de la diversité une chance !

La diversité de l'agriculture régionale, de ses terroirs et de ses acteurs est une richesse à préserver. C'est dans le cadre de cette diversité et avec la coexistence des productions, des circuits de commercialisation et des structures de développement que devra progressivement se mettre en place cette transition agro-écologique pour toutes les filières et sur l'ensemble du terri-

toire Centre-Val de Loire.

Il ne s'agit pas d'opposer les pratiques agricoles mais au contraire de favoriser la coexistence des systèmes. Pour autant, l'agriculture bio en se positionnant parfaitement sur la triple performance économique, environnementale et sociale constitue assurément la forme la plus aboutie de l'agro-écologie. A ce titre, elle s'inscrit parfaitement dans le projet agro-écologique pour la France et doit être résolument portée et défendue par tous, pouvoirs publics, élus, chambres consulaires et au-delà par l'ensemble des acteurs du monde agricole.



Réduire l'impact environnemental de l'agriculture, contribuer à la réduction d'intrants

Les stratégies de réductions d'intrants passent inévitablement par le renforcement de l'autonomie des fermes, le transfert de techniques bio et/ou à bas intrants vers les systèmes conventionnels et le développement des surfaces certifiées bio (seules pourvoyeuses d'une plus value rémunératrice au producteur). Le réseau bio propose de

contribuer à cet objectif en :

- recensant et diffusant les pratiques bio innovantes et ayant fait la preuve de leur efficacité ;
- accompagnant pour sécuriser les conversions bio à travers la mise en œuvre d'un nouveau dispositif associant l'ensemble des acteurs dont les opérateurs économiques et agriculteurs bio ;
- contribuant activement à l'accompagnement technico-économique des producteurs bio.

Efficienc e et optimisation des ressources, dont l'eau

Gestion quantitative et reconquête qualitative de l'eau exigent d'importantes évolutions de pratiques. Pour rappel, l'agriculture biologique est un mode de production favorable à la protection de la ressource en eau, puisque son cahier des charges interdit strictement l'usage de produits phytosanitaires de synthèse. En outre, plusieurs études ont mis en évidence la réduction des fuites d'azote dans ces systèmes.

Pour que les surfaces certifiées AB progressent significativement sur les territoires à enjeux nous proposons notamment que : les GAB, groupements départementaux de producteurs bio, soient systématiquement associés aux comités de pilotage des contrats territoriaux ainsi qu'à la concep-

tion et à la mise en œuvre des programmes d'action sur les territoires à enjeux. Les GAB sont en capacité de réaliser des diagnostics de territoires et d'exploitations, l'accompagnement des conversions et la mise en réseau des producteurs constituent leur cœur de métier.

Rémunérations des aménités et construction de filières équitables

La sécurisation des débouchés est une condition pour maintenir des prix et des revenus rémunérateurs. Cela passe par une forte implication des producteurs dans le pilotage de leurs filières et par une certaine capacité à contrôler la progression des surfaces bio en cohérence avec une analyse prospective des marchés.

Nous proposons :

- De conforter le rôle interprofessionnel de Bio Centre, de reconnaître son expertise et sa compétence collégiale en matière de vision prospective des marchés régionaux et au-delà ;
- De se donner les moyens d'orienter la progression des surfaces en fonction de réalité de filières et de marchés en confiant au Conseil d'administration de Bio Centre le pilotage de L'Observatoire Régional de L'Agriculture Biologique de la région Centre-Val de Loire (ORAB) ;
- Que soient priorités les produits issus de pratiques agro-écologiques et en particulier bio dans les marchés publics et la restauration collective des établissements scolaires, lycées notamment.

Innovation en agriculture biologique

En matière d'AB l'innovation est souvent issue des exploitations car l'approche système inhérente à ce mode de production, qui prend en compte la complexité des relations entre les facteurs influents sur les cultures, est difficilement mise en œuvre dans le cadre des projets d'expérimentation habituel où cultures conventionnelles et biologiques se côtoient. La notion même d'approche systémique est souvent mal comprise. L'innovation en AB nécessite donc un environnement proche de réalité des exploitations et des compétences techniques spécifiques à la bio.

Le réseau bio propose de :

- recueillir les savoir-faire des exploitants bio ;
- mettre en place des expérimentations dans le cadre de systèmes bio, chez les agriculteurs bio et en créant un site expérimental spécifique bio ;
- organiser le transfert vers les agriculteurs bio et conventionnel (animations collectives, journées techniques, etc.)
- créer un prix de l'innovation régional (agriculteur, transformateur, distributeur...).

Rôle des collectivités et des politiques publiques

Rappelons que la Région, en tant qu'autorité de gestion du FEADER, joue un rôle déterminant !

Nous proposons :

- de confirmer Bio Centre dans son rôle de représentant de la filière bio pour la mise en œuvre de politiques publiques et interlocuteur privilégié des administrations locales et régionales ;
- de soutenir les structures d'accompagnement des producteurs, les opérateurs et les collectivités résolument engagés dans la transition agro-écologique ;
- de poursuivre et d'accentuer les soutiens aux projets bio (certifications, PCAE, animations et accompagnements techniques, expérimentations, structurations, investissements, opérateurs...)
- de veiller à ce que des aides à la conversion (CAB) et au maintien (MAB) soient ouvertes en région de manière équilibrée et cohérente afin de sécuriser et pérenniser les fermes déjà bio ;
- de s'assurer qu'aucune mesure agro-environnementale d'ambition plus modeste ne soit mieux rémunérée que les mesures bio ;
- d'améliorer la lisibilité et la cohérence des politiques publiques régionales en matière d'AB en regroupant l'ensemble des volets bio des projets de filières régionaux au sein d'un dispositif transversal unique.

le fumier n'est pas sacré mais il fait bien des miracles



Quels circuits pour une alimentation de proximité et de qualité ?



Bio et local c'est l'idéal

Les consommateurs s'orientent de plus en plus vers des circuits de distribution garants de la qualité des produits sous tous ses aspects (gustative, nutritionnelle et sanitaire), mais aussi en lien avec les externalités positives sociales et environnementales des pratiques agricoles. Promouvoir un approvisionnement local est insuffisant s'il ne s'accompagne pas de changement de pratiques agricoles respectueuses de la santé humaine (53 % des fruits, légumes et céréales contiennent des résidus de pesticides dont 8,9 % à des doses supérieures aux limites admises) et de l'environnement local (les prélèvements d'eau souterraine et de surface en région Centre-Val de Loire renferment de nombreux produits phytosanitaires).

Les produits labélisés Agriculture Biologique, seul label aujourd'hui garantissant à la fois la qualité du produit et la qualité environnementale de la production parce que s'appuyant sur une réglementation dans laquelle chaque opérateur est contrôlé an-

nuellement par un organisme indépendant, répondent à cette attente.

L'enjeu régional est de permettre la rencontre de l'offre et de la demande entre tous les acteurs de la filière bio régionale afin que les consommateurs aient accès aux produits bio et locaux. Mais là aussi, il ne s'agit pas d'opposer les circuits de distribution, car le développement de l'agriculture biologique que nous appelons de nos vœux demande que tous les consommateurs puissent retrouver des produits bio sur leur lieu d'achat.

Les collectivités territoriales, au travers des orientations des politiques publiques et notamment des aides qui les soutiennent, ont un rôle essentiel et structurant.

Le réseau bio (Bio Centre et les GAB départementaux) accompagne ces politiques en étant présent auprès de tous les acteurs de la filière pour les aider dans leur développement et soutenir des projets structurants pour les filières.

Des filières équitables et structurées

Les acteurs du bio sont à la recherche de relation équitable et sécurisée au sein de leur filière, qu'elles soient courtes ou longues. La répartition équitable de la valeur ajoutée est essentielle pour la durabilité de ces circuits, et ceci jusqu'aux consommateurs. Ce dernier est non seulement demandeur d'une juste rémunération, notamment des agriculteurs, mais aussi acteur en payant un prix plus juste. Pour autant, le prix gé-

néralement plus élevé des produits bio ne permet pas encore de s'affranchir complètement des aides de la PAC.

Le réseau bio réunissant l'ensemble des acteurs de la filière bio, des agriculteurs jusqu'aux distributeurs, est en capacité de piloter des projets structurants par l'organisation et la planification de l'offre locale, la mise en place de contractualisation dans une relation équitable tout au long de la filière. La contractualisation permet de sécuriser les volumes et les prix sur une période définie. La planification permet de sécuriser la disponibilité des volumes de produits au bon moment.

Depuis le début, un des fondamentaux de Bio Centre est l'appui à la création de filières organisées, cohérentes et économiquement viables, conduisant souvent à rapprocher la démarche commerciale spécifique bio et les outils généralistes pour profiter des économies d'échelle. On peut citer en exemple l'action mise en place par le réseau bio régional avec les acteurs nationaux de la filière porcine autour de la marque « Les Porcs Bio de France », marque de distributeur gérée dans une relation directe entre les producteurs bio et le distributeur Système U. Bio Centre a animé pour la filière régionale (producteurs et abattoirs) la mise en place de cette marque de distributeur, qui a nécessité ensuite la création d'un GIE « Porc Bio Cœur de France » regroupant tous les éleveurs de porcs bio fournisseurs de Système U.

De la même façon le réseau bio régional a

participé à la création et à la structuration des filières viande bovine et ovine en partenariat avec les opérateurs généralistes. La progression de ces filières ne se fait pas sans à-coups, aussi Bio Centre travaille toujours à mettre en place des outils de régulation. Bien sûr pour éviter que les producteurs ne soient le facteur d'ajustement de leur montée en puissance, mais aussi parce que les filières bio sont fragiles, même lorsqu'elles sont adossées à des groupes importants. Une filière bio dynamique nécessite que chaque échelon se porte bien. Par exemple en bovins viande, si l'objectif de sécurisation des éleveurs était affiché dans la mise en place d'une d'une caisse de sécurisation en 2008, l'incitation à intégrer une filière organisée était également présente et celle-ci prend tout son sens actuellement. En effet, avec la vague de conversion que nous connaissons depuis l'an dernier, il est nécessaire d'anticiper l'arrivée importante de produits bio sur le marché ces prochains mois. En 2015, près de 25 000 vaches ont été converties en France. Bien que localement les conversions sont moindres en bovins qu'en céréales, les perspectives de marchés sont nationales. Cela demande un rapprochement des éleveurs auprès des filières bien en amont de la vente, de manière à ce que les abattoirs soient informés et puissent anticiper le développement commercial en rapport. La poursuite de la caisse de sécurisation de Bio Centre est donc un outil essentiel pour y parvenir.

D'autres actions sont actuellement menées dans divers domaines : approvisionnement des magasins bio en fruits et légumes, développement de la culture des PPAM bio pour un opérateur régional, etc.

Les aides au démarrage d'activité de transformation de produits bio locaux

L'industrie de transformation de produits bio locaux est insuffisante sur le territoire régional. Le développement de cette activité se heurte parfois à la concurrence de marchés plus rémunérateurs, notamment la vente directe des produits.

La Région peut avoir un rôle incitatif avec des aides financières au démarrage d'activités de transformation de produits bio locaux, que ce soit en diversification ou dans le cadre d'une installation.

Bio et local notamment en restauration collective

Le développement de la production passe nécessairement par l'augmentation de la demande et ceci de manière coordonnée. Des actions de communication doivent être mises en œuvre en rapport avec l'offre réelle locale.

Aujourd'hui la communication est orientée principalement sur le caractère local des produits alors que de plus en plus de consommateurs sont en recherche de produits bio et locaux.

Il est donc impératif, pour répondre à cette demande, d'adapter les outils de promotion (dans le cadre des projets filières régionaux, C du Centre,...) en communiquant aussi sur la qualité bio des produits originaires de la région Centre-Val de Loire.

Le réseau bio a entrepris dans le cadre de la refonte de son site internet de faire la promotion de tous les acteurs bio de la région qui le souhaitent, ce qui permettra aux professionnels et aux consommateurs de trouver facilement les productions bio locales.

En matière de restauration collective, la collectivité peut agir, notamment financièrement, pour inciter les organisations qui dépendent d'elle à développer un approvisionnement local bio. Mais cette transition demande également un accompagnement car il ne s'agit pas simplement de substituer un produit conventionnel par un produit bio. Cela doit s'accompagner d'une démarche de sensibilisation et d'adaptation des pratiques à tous les niveaux : appel d'offre, logistique d'approvisionnement, pratiques culinaire, équilibre des menus, gaspillage,...

Le réseau bio a mis en place une convention avec un grossiste spécialisé bio de la région, acteur notamment de la restauration collective, afin de développer l'approvisionnement local bio. Il intervient également auprès des restaurants collectifs avec des animations de sensibilisation des convives et des conseils d'adaptation.



L'innovation au cœur du projet politique de la Région

Alors que l'innovation est un des axes majeurs du Forum économique sur l'agriculture (10 mai à Bourges), Bio Centre accompagné par l'ARITT (Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologie) a organisé le 25 février 2016 une réunion sur ce thème pour ses membres de l'industrie agro-alimentaire et distributeurs.

L'ARITT Centre-Val de Loire,

association créée en 2001 basée à Orléans-la-Source, a pour vocation d'accompagner vers l'innovation toutes les entreprises régionales quelles que soient leur taille et leur domaine d'activité.

Elle exerce 3 métiers :

- apporter un soutien stratégique et opérationnel aux décideurs régionaux et aux acteurs de l'écosystème de l'innovation ;
- coordonner les acteurs de l'innovation au plan régional pour diffuser les bonnes pratiques et renforcer l'offre de services auprès des entreprises dans une logique de réseau unique (animation et coordination du Réseau Innovation Centre-Val de Loire (RICVL) qui constitue un réseau de proximité d'une centaine de membres issus des chambres consulaires, de centres techniques, d'organismes financeurs, d'universités...);
- accompagner les entreprises dans leur démarche d'innovation par de l'ingénierie de projet.

Suite à un diagnostic de l'entreprise, le conseiller du RICVL a pour mission de mettre l'entreprise en relation avec les bons interlocuteurs afin de simplifier son parcours. Cette intervention est gratuite.

La Prestation Technologique Réseau (PTR) financée par Bpifrance avec une délégation de gestion auprès de l'ARITT Centre-Val de Loire permet d'accompagner les TPE indépendantes vers une démarche d'innovation. Il s'agit d'une subvention à hauteur de 80 % permettant de financer une prestation extérieure, le montant de la PTR étant plafonné à 10 000 €. Le dossier à remplir est très simple et le délai de réponse est d'environ 15 jours.

En matière d'innovation sur le produit ou service, il est impératif de prendre en compte d'abord la dimension commerciale attendue par l'innovation, en se posant notamment la question : « quelle sera la valeur ajoutée perçue par le client ? ». Cette performance doit être prise dans toutes ses acceptions économiques, sociales et environnementales, c'est-à-dire dans l'esprit du développement durable. L'innovation ne peut donc pas se limiter à des objectifs économiques.

L'innovation ne se restreint pas non plus au produit ou service. Elle peut porter sur l'organisation, la production, le marketing, l'emballage, la logistique, la commercialisation.... Dans le domaine de l'agro-alimentaire, les innovations sont majoritairement

issues de l'environnement du produit mais les tendances sociétales conduisent à un recentrage des innovations sur le produit : naturalité, plaisir...

Diverses innovations récentes ont été portées par des entreprises 100 % bio. Biofood Touraine (37) sur le snacking bio et Comme des papas (41) avec des plats cuisinés frais pour bébés ont innové d'un point de vue marketing, tendances. Biscru (37) qui a développé une gamme de snacking bio sans cuisson a généré une innovation de procédé tout comme Terra Laura (41) pour un jus de raisin bio gazéifié.

Un colloque sur les innovations et perspectives des produits transformés sera organisé le 8 décembre 2016 à Aix en Provence par le RMT Transfo Bio. Une galerie des pro-

duits innovants y sera présentée. Les transformateurs bio sont, d'ores et déjà, invités à y exposer gratuitement un ou plusieurs produits innovants à leur marque. Pour réserver votre place dans la galerie, une fiche d'inscription est à retirer auprès de Bio Centre.

Que vous soyez agriculteurs, industriels ou distributeurs, si vous envisagez d'innover, contactez Bio Centre. Nous pouvons vous accompagner et vous mettre en relation avec les bons partenaires.

Contact : Edith Lemerrier
Tél : 02 38 71 91 05
edith.lemerrier@bio-centre.org



Beau succès pour la journée porcine à thématique sanitaire

Le 3 mai dernier Porc Bio Cœur de France GIE et Bio Centre organisaient une journée technique sur la production porcine suite à la demande de producteurs. Le thème portait sur le sanitaire, avec la participation de Christine Filliat vétérinaire de Vétropole26.

« Il se crée un équilibre entre l'animal, son environnement et les microbes. Tout le travail de l'éleveur consiste à maintenir, voire stimuler cet équilibre pour que l'animal reste en bonne santé. Avec cette approche, on n'est plus sur le raisonnement un symptôme = un traitement. », tels sont les propos d'introduction de Christine Filliat.

Elle a ensuite fait une brève présentation de l'homéopathie, de la phytothérapie et de l'aromathérapie :

- L'homéopathie est basée sur 3 principes : la similitude (utiliser une substance qui donnée à un individu sain provoque les mêmes symptômes que ceux observés sur le malade), l'infinitésimalité (dilution de la substance à des doses non décelables) et la dynamisation (création d'un vortex). Comme l'homéopathie agit sur le terrain et non sur le microbe, il n'y aura jamais de résistance.
- La phytothérapie est l'usage d'extrait de

plantes obtenu par macération de la plante dans l'alcool ou dans l'eau.

- L'aromathérapie est l'usage des huiles essentielles obtenues par la distillation de plantes.

Elle a ensuite passé en revue les différentes pathologies présentes en élevage plein-air – les parasites, les troubles respiratoires, digestifs, de la mise-bas et les diarrhées – et présenté des approches sanitaires :

- Pour gérer le parasitisme un programme phytothérapeutique : un traitement 3 semaines avant la mise-bas et ensuite toutes les 6 semaines ; plus un traitement à l'entrée en engraissement.
- En cas de constipation avant la mise-bas, 8 jours avant celle-ci utilisation d'un hépatoprotecteur à base de plantes pendant 3 à 4 jours dans l'eau de boisson. Surveiller la qualité de l'eau et de l'aliment, et notamment la présence de moisissures, de mycotoxines.
- En cas de diarrhée sous la mère (suspecter principalement E. Coli, cryptosporidie et coccidie), utilisation de plantes à tanins. Après les plantes, utiliser des probiotiques à base de céréales fermentées apportant principalement des bactéries lactiques pour

réensemencer les intestins en une bonne flore. En prévention, il faut faire attention à la qualité de l'eau (pH, dureté, nitrite, nitrate) et de l'aliment.

- En cas de diarrhée au sevrage, surveillance des coccidies et si besoin utilisation de la phytothérapie.

L'après-midi a été consacré à la visite de la ferme de Steven Van der Ven dans l'Indre. Il a partagé son expérience dans le traitement de pertes importantes dues à la maladie d'amaigrissement du porcelet (MAP). Il a dû faire construire un nouveau bâtiment pour les truies et maintenant vaccine régulièrement. Christine Filliat a insisté sur l'importance que cette vaccination soit pratiquée chez le naisseur.

Devant la satisfaction des éleveurs, Bio Centre envisage de reconduire cette journée avant la fin de l'année avec la même intervenante.

Contact : Jean-Marie Mazenc
Tél. 02 38 71 90 40
jean-marie.mazenc@bio-centre.org

AGENDA

- 18 juillet, Lancement de l'appel à projet n°14 du fonds Avenir Bio
- 17 au 25 septembre, campagne « Manger bio et local c'est l'idéal » (www.bioetlocal.org)
- 27 septembre, Assises de la Bio, Agence Bio, Paris
- 28 et 29 septembre 2016, Salon « La Terre est notre métier », Retiers, en Ile-et-Vilaine
- 5 au 7 octobre, Sommet de l'élevage, Clermont-Ferrand
- 23 novembre, Forum Avenir Bio, Agence Bio, Paris
- 24 novembre 2016, 1^{er} Colloque dédié aux grandes cultures Bio, ARVALIS – Institut du végétal, l'ITAB et Terres Inovia, Paris.